



Paris, le 16 mai 2011

AVIS A LA BATELLERIE

N° 2011/ 33

CANAL DE L'OURCQ A GRAND GABARIT

Les usagers du canal de l'Ourcq à grand gabarit sont informés qu'une colonie d'hirondelles a élu domicile dans les trous des palplanches situées en rive droite, dans le Parc de la Bergère, à hauteur de la Cité Administrative, P.K 7,000 à 7,100, à Bobigny (93). Il s'agit d'une espèce protégée appelée « Riparia riparia ».

Il vient d'être porté à notre connaissance que les vagues provoquées par le passage trop rapide, ou trop près, des bateaux à cet endroit peuvent noyer les nids.

La zone sera à l'avenir signalée au moyen de panneaux A9 « interdiction de créer des remous » et B6 « obligation de ne pas dépasser la vitesse indiquée (6 Km/h) ».

En attendant la mise en place de cette signalisation, il est demandé à tous les utilisateurs (bateaux à passagers, transport de fret, pneumatiques, plaisanciers) de traverser **l'ensemble du Parc de la Bergère** en respectant strictement les consignes suivantes :

- naviguer dans le centre du chenal,
- réduire la vitesse de leur bâtiment,
- ne pas créer de remous,
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Chef du Service des Canaux
Chef du Service de la Navigation
du Réseau Fluvial de la Ville de Paris
signé